



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESCAUDAIN

Ville d'Escaudain

SÉANCE DU 11 AVRIL 2024
CONVOCATION EN DATE DU 29 MARS 2024

DÉLIBÉRATION N° 19/02/2024

Présidence : M. Bruno SALIGOT, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 18

Nombre de votants : 26

Membres présents : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIOUX Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GIL Eugène, LOUGHANI Abdelaziz, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ADIMI Karim

Membres excusés ayant donné pouvoir : Mme STIEVENARD Karine donne pouvoir à Mme SCHUTT Sylvie, M. GERNEZ Marc donne pouvoir à M. WERY Jean-Charles, Mme GUIOT Christelle donne pouvoir à M. SION Michel, M. PUPILLI Pascal donne pouvoir à M. ABDELOUAHED Olivier, Mme VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique donne pouvoir à Mme RISBOURG Dominique, Mme DI GIULIO Cécile donne pouvoir à Mme GALAND Mélanie, M. DUHEM Christian donne pouvoir à Mme TROIA Laure, M. ABDELKADER Michaël donne pouvoir à Mme MERCIER Catherine

Membres excusés : Mmes. PLAYE Maryse

Membres absents : MM. CLOET Geoffrey et PETIT Dimitri

Secrétaire de séance : M. Michel SION

OBJET : Subventions exceptionnelles aux coopératives scolaires des écoles élémentaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

La commune étant membre du SIVOM des Grangettes, lequel étant en cours de dissolution et donc dans l'incapacité d'accueillir les séjours proposés habituellement aux élèves des écoles élémentaires, le bureau municipal a décidé de pallier ce manque en soutenant financièrement les écoles dans l'organisation de leurs sorties culturelles de fin d'année scolaire ;

Considérant les projets et devis transmis par les écoles concernées ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE d'allouer des subventions exceptionnelles aux coopératives scolaires des écoles élémentaires selon le tableau ci-annexé.

PRÉCISE que les crédits nécessaires au règlement des présentes dépenses sont inscrits au budget primitif chapitre 65, article 6574.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIOUX Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GIL Eugène, LOUGHANI Abdelaziz, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ADIMI Karim, Mme STIEVENARD Karine pouvoir remis à Mme SCHUTT Sylvie, M. GERNEZ Marc pouvoir remis à M. WERY Jean-Charles, Mme GUIOT Christelle pouvoir remis à M. SION Michel, M. PUPILLI Pascal pouvoir remis à M. ABDELOUAHED Olivier, Mme VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique pouvoir remis à Mme RISBOURG Dominique, Mme DI GIULIO Cécile pouvoir remis à Mme GALAND Mélanie, M. DUHEM Christian pouvoir remis à Mme TROIA Laure, M. ABDELKADER Michaël pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine

Fait en séance les jour, mois et an susdits
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

Bruno SALIGOT.



Le Secrétaire de séance,

Michel SION.



SORTIES CULTURELLES DE FIN D'ANNEE 2023/2024

ECOLEES	SORTIES	MONTANT DE LA SUBVENTION ATTRIBUEE
ECOLE ELEMENTAIRE E. RENAN	DOUAI / LEWARDE	2 400,00 €
ECOLE ELEMENTAIRE M. CACHIN	VILLENEUVE D'ASCQ	4 100,00 €
ECOLE PRIMAIRE P. SCHNEIDER	VILLENEUVE D'ASCQ	1 200,00 €
ECOLE ELEMENTAIRE R. SALENGRO	AMIENS	2 200,00 €
ECOLE ELEMENTAIRE V. HUGO	BOULOGNE-SUR-MER	3 900,00 €
TOTAL :		13 800,00 €